Image not found or type unknown

Diminution salaire suite à arrêt maladie

Par **grappo**, le **08/07/2019** à **13:55**

bonjour,

Mon épouse est fonctionnaire . Elle a été arrêté pour maladie (sur un an glissant) plus de 90 jours.

Etant aujourd'hui encore en arrêt maladie, elle a appris que son salaire sera réduit de 50% pendant une durée maximale de 9 mois.

Sur un site officiel (.gouv) ceci est bien expliqué mais ils disent aussi que le salaire réduit de 50% ne pourra en aucun cas être inférieur aux indemnités journalières maladie de la Sécurité Sociale.

Comment sont calculées ces indemnités journalières, pour savoir si mon épouse aura droit à davantage que 50% de son salaire ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés